

## **Séance du lundi 16 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mme BALLU Martine, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme DELORMEL Brigitte, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mr MULLIEZ Vianney, Mr GERMAIN Sylvain, Mme RUCQUOY Cydalia

### **Membres absents :**

- Mr GSCHWIND Henri
- Mme DELATTRE Corinne (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Convention AFR
- ↪ Délibération modificative budget eau et assainissement 2016
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GERMAIN Sylvain se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – CONVENTION AFR**

Depuis plusieurs années, l'Association Foncière utilise les moyens humains et matériels de la commune afin d'établir ses documents comptables légaux (Compte Administratif, Budget, préparation de l'AG ...). Une convention élaborée entre les parties en 2013 pour une durée de trois ans a pris fin. Monsieur le maire propose de reconduire cette convention pour une durée de un an renouvelable annuellement à l'échéance par tacite reconduction : la mairie met à la disposition de l'AFR le secrétariat de mairie à raison de 16 heures annuelles pour un montant de 266,96 € brut /an, ainsi que ses moyens techniques (fournitures administratives, photocopies, affranchissements, salle de réunion pour les AG) pour un montant de 300 € annuel (soit 566,96 € / an).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

**DECIDE** d'adopter la convention entre l'AFR et la commune d'Esquennoy concernant la mise à disposition de fournitures administratives et de personnel pour une durée de un an renouvelable annuellement à l'échéance par tacite reconduction.

**DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/01/02**

## **D – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

La première échéance du prêt contracté l'an dernier pour les travaux sur le réseau d'eau est arrivée fin décembre. La ligne budgétaire est légèrement insuffisante pour mandater cette échéance et il convient de passer les écritures suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
1641 – (21) : emprunts et dettes assimilées	2000,00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	2000,00
	<b>2000,00</b>		<b>2000,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	2000,00		
61523 (011) entretien et réparations sur biens mobiliers	-2000,00		

**TOTAL DEPENSES** **0,00**

**TOTAL RECETTES**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) :

**DECIDE** d'approuver les écritures budgétaires exposées ci-dessus.

**DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/01/03**

### **E - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Bien vacant sans maître : suite au décès il y a plus de trente ans du propriétaire d'un bien situé sur la commune, celui-ci peut être annexé aux actifs de la commune. Monsieur le maire se renseigne sur les contraintes éventuelles liées à une telle annexion. Le conseil devra se décider prochainement afin de savoir s'il annexe le bien ou s'il le laisse à l'Etat. Programmation d'une visite de la commission urbanisme samedi 21/01 à 9 heures.

2/ La pose du miroir rue de l'usine a pris du retard. En effet l'accord de l'usine est indispensable et est conditionné à la sécurisation de la sortie de l'usine elle-même. La commission urbanisme de ce samedi ira réétudier le problème sur place.

3/ Un problème de voisinage perturbe la vie de la cité HLM. Un tour de table est effectué afin de connaître les avis des conseillers sur les diverses actions possibles. Un courrier sera envoyé aux protagonistes.

4/ Un plan de réduction des dépenses énergétiques est en ébauche pour ce qui concerne l'éclairage public. Un devis est demandé afin d'aller plus loin dans cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

